Fédération Syndicale Unitaire







FSU

Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

CAP

Attaché(e)s d'Administration au Ministère de la Justice

En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.

a **Fédération Syndicale Unitaire** (**FSU**) regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des **Attaché(e)s d'administration** (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.



La F.S.U. revendique...

... au sein de la Fonction Publique

- ◆ SERVICE PUBLIC : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ RGPP : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ STATUTS DE LA FP: Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- STATUTS: Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ EMPLOIS : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.

- ◆ SALAIRES: Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ MERITE : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- → HANDICAP : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ RETRAITES : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

... Pour la filière administrative du Ministère de la Justice

- ◆ SPECIFICITE des FONCTIONS : La reconnaissance de la spécificité des missions et des métiers administratifs dans chaque direction du ministère.
- ◆ CONDITIONS DETRAVAIL : L'abandon des plates formes Chorus et ministérielles qui impliquent des mutualisations (suppression de postes et de services) et qui déshumanisent toutes les fonctions administratives. L'exercice de la gestion administrative, financière et des personnels doit s'effectuer au plus près des agents et des publics concernés.
- ◆ STATUT/RECRUTEMENT : Le recrutement d'agents de catégories A, B et C en nombre suffisant pour rompre avec la politique de suppression de postes, source de souffrance au travail et pour respecter les missions de chaque statut.
- ◆ MOBILITE : Une mobilité non contrainte en mettant fin aux restructurations de services. En cas de suppression de poste ou de service, la garantie que tous les personnels qui le souhai-

- tent soient maintenus au plus près de leur lieu de travail par une procédure de priorité régionale. La suppression des postes à profil, y compris pour les catégorie A, par une mobilité s'effectuant uniquement dans des CAP dites « ouvertes » et soumise à un barème transparent qui prenne en compte l'ancienneté dans la Fonction Publique et dans la résidence administrative. Le remplacement des priorités absolues pour rapprochement de conjoint par des points de bonification supplémentaires inclus dans le barème pour compenser l'éloignement familial.
- ◆ AVANCEMENT : Un avancement pour tous à l'ancienneté garantissant un accès au grade terminal de chaque corps dans chaque direction et la suppression de la promotion au mérite.
- ◆ PRIMES AU MERITE: La fin du régime des primes au mérite qui ne servent qu'à diviser les personnels en introduisant une concurrence néfaste pour les personnels et pour le Service Public.

... pour les Attaché(e)s d'Administration du Ministère de la Justice

- ◆ Contre la mise en place d'un 3ème grade fonctionnel dans le cadre de la fusion interministérielle, pour le maintien d'un corps en deux grades maximum avec des indices terminaux INM 821 et INM 963.
- ◆ La non fonctionnalité du grade de principalat et un rattrapage des inégalités d'accès à ce grade entre les différentes directions.
- ◆ La création de postes d'Attaché(e)s d'administration titulaires dans toutes les directions du ministère et un plan de titularisation des contractuels. Pour obtenir ces recrutements, nous exigeons une véritable carte des emplois avec un organigramme des services qui puissent être opposables à l'administration.
- ◆ L'arrêt de la dégradation constante des conditions de travail des Attaché(e)s d'administration due aux pressions exercées (manque de personnels, management intensif...), à la multiplication des dossiers en charge (budget, RH, travaux...), aux suppressions d'emplois et aux angoisses liées aux mobilités forcées.
- ◆ Le respect du choix des agents, des droits statutaires et des règles CAP pour les affectations en plates formes.
- ◆ La sortie de la soumission à l'article 10 qui réduit le nombre de jours de congé et un régime de congé identique pour tous en fonction des spécificités de chaque direction.
- ◆ La suppression du système d'évaluation (entretien professionnel) basé sur le mérite.
- ◆ La suppression de la prime au mérite PFR qui met en concurrence les personnels et une harmonisation par le haut du régime indemnitaire tenant compte des spécificités directionnelles.
- Un droit à la mobilité reconnu par un barème basé sur l'ancienneté et la fin de la généralisation des postes à profil.
- ♦ L'allègement du statut spécial (droit d'expression pour tous) à l'administration pénitentiaire.

... dans les CAP

Les représentants FSU des personnels vous défendent et vous défendront :

- Pour la garantie de vos droits et de vos intérêts face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite dans un cadre égalitaire et transparent.
- Pour une réforme du barème de mutation garantissant l'égalité entre tous les agents, la fin des blocages sur un poste, le remplacement des priorités pour rapprochement de conjoint par des points de bonification, la limitation des postes à profil.
- Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous basé sur l'ancienneté et non sur le mérite.
- ✓ Pour l'information complète sur les postes proposés et sur les décisions de l'administration.

Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.

La FSU propose aux personnels administratifs un espace syndical d'expression collective et solidaire, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de combattre la maltraitance que leur fait subir l'administration.

Votez FSU



SNEPAP: (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourrier 75013 Paris
Tél: 01 40 21 76 60 - Fax: 01 48 05 60 61

Mèl : snepap@club-internet.fr Site : www.snepap.fsu.fr



SNPES-PJJ: (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social -Protection Judiciaire de la Jeunesse) 54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris. Tél.: 01 42 60 11 49. Fax: 01 40 20 91 62

> Mèl : <u>Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr</u> site : <u>www.snpespjj-fsu.org</u>

CAP N° 14: Attaché(e)s d'Administration

- Attaché(e)s d'administration Principaux(ales) :
- BECQUEMBOIS Philippe (DT Bouches du Rhône 13 PJJ)
- ABBADIE Marie-Ange (DISP Fresnes 94 AP)
- RENOUX Jean-Paul (DIR Centre Est PJJ)
- PROD'HOMME Stéphanie (DT Nord 59 PJJ)
- Attaché(e)s d'administration Classe Normale :
- CHASLUS Martin (DPJJ AC)
- PROCHILO Vincent (DR Sud Est Plateforme CHORUS PJJ)
- FRIANG Brigitte (ARAS Aix en Provence 13 SJ)
- JAOUL Lydie (DIR Sud PJJ)

ATTENTION:

Ce vote s'éffectue **UNIQUEMENT** par correspondance au Secrétariat Général.



